

Maître d'ouvrage



Commune



Maître d'œuvre



Entreprise de travaux



**Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire**  
Domaine de Rentilly – 1, rue de l'Etang  
CS 20069 – Bussy-Saint-Martin  
77603 MARNE LA VALLEE CEDEX 3

**Commune de Thorigny-sur-Marne**  
Mairie de Thorigny-sur-Marne  
1 rue Gambetta  
77400 Thorigny-Sur-Marne

**TEST Ingénierie**  
14, rue Gambetta  
77400 Thorigny Sur  
Marne

**PIAN ENTREPRISE**  
6 et 8 Rue Victor Baltard  
ZI de la Motte  
77410 Claye-Souilly

## **Objet : Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Georges Clémenceau à Thorigny-sur-Marne**

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, en accord avec votre commune, va réaliser les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue Georges Clémenceau à Thorigny-sur-Marne (entre le croisement avec la rue Victor Hugo et l'habitation n°14bis de la rue Georges Clémenceau).

**Ces travaux débuteront le 08 juillet 2024** dans la rue Georges Clémenceau pour une durée d'environ 3 mois, en deux principales phases prévisionnelles.

- **Phase 1 (du 08 au 15 juillet 2024) : Travaux au croisement avec la rue Victor Hugo** : Les travaux s'effectueront en route barrée. Des déviations seront mises en place pour tous les véhicules. Le stationnement sera interdit sur la rue Victor Hugo et l'accès des riverains uniquement se fera par le haut ou le bas de la rue selon l'avancement des travaux.  
Une réfection provisoire en enrobés des surfaces sera réalisée à la fin de cette phase de travaux.

- **Phase 2 : Travaux dans la rue Georges Clémenceau** : qui se dérouleront sur le reste de la période des travaux (sans interruption pendant l'été), les travaux s'effectueront en route barrée. Des déviations seront mises en place pour tous les véhicules. Le stationnement sera interdit sur la rue Georges Clémenceau et l'accès des riverains uniquement se fera par l'Est ou par l'Ouest de la rue selon l'avancement des travaux.

### **Concernant le stationnement et les accès :**

- **Le stationnement au droit des travaux est interdit ;**
- Les accès piétons aux propriétés seront maintenus en permanence pendant les travaux ;
- Les accès voiture aux propriétés seront restitués le plus rapidement possible avec la mise en place de pont lourd ou remblayage de la tranchée si cela est techniquement possible.

### **Les horaires du chantier sont définis de la façon suivante :**

- Du lundi au jeudi : 8h - 12h et 13h - 17h ;
- Le vendredi : 8h - 12h et 13h - 17h.

**Concernant les transports en commun, la circulation des bus sera déviée sur la rue de la Paix à partir du 08 juillet 2024 pendant une semaine (délai prévisionnel). La ligne de bus n°2251 est celle qui sera déviée.**

**Concernant la collecte des déchets (ordures ménagères, tri sélectif, verres), les riverains seront priés de sortir leurs conteneurs les veilles des jours de collecte à partir de 17h.**

Pour toute question relative au chantier, nous vous remercions de bien vouloir contacter PIAN ENTREPRISE :

- Monsieur Manuel ANTUNES (Chef de secteur) : --→ **06.17.25.2719** ;
- Monsieur Christophe DUCROISSET (Chef de chantier) : → **06.17.25.27.07** ;
- Madame Cathy POKORSKY (Chargée relation avec les riverains) : **01.60.94.20.79** ou par mail **[c.pokorski@pian-entreprise.com](mailto:c.pokorski@pian-entreprise.com)**.

Conscients de la gêne occasionnée, comptant sur votre coopération et votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

**Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire,**

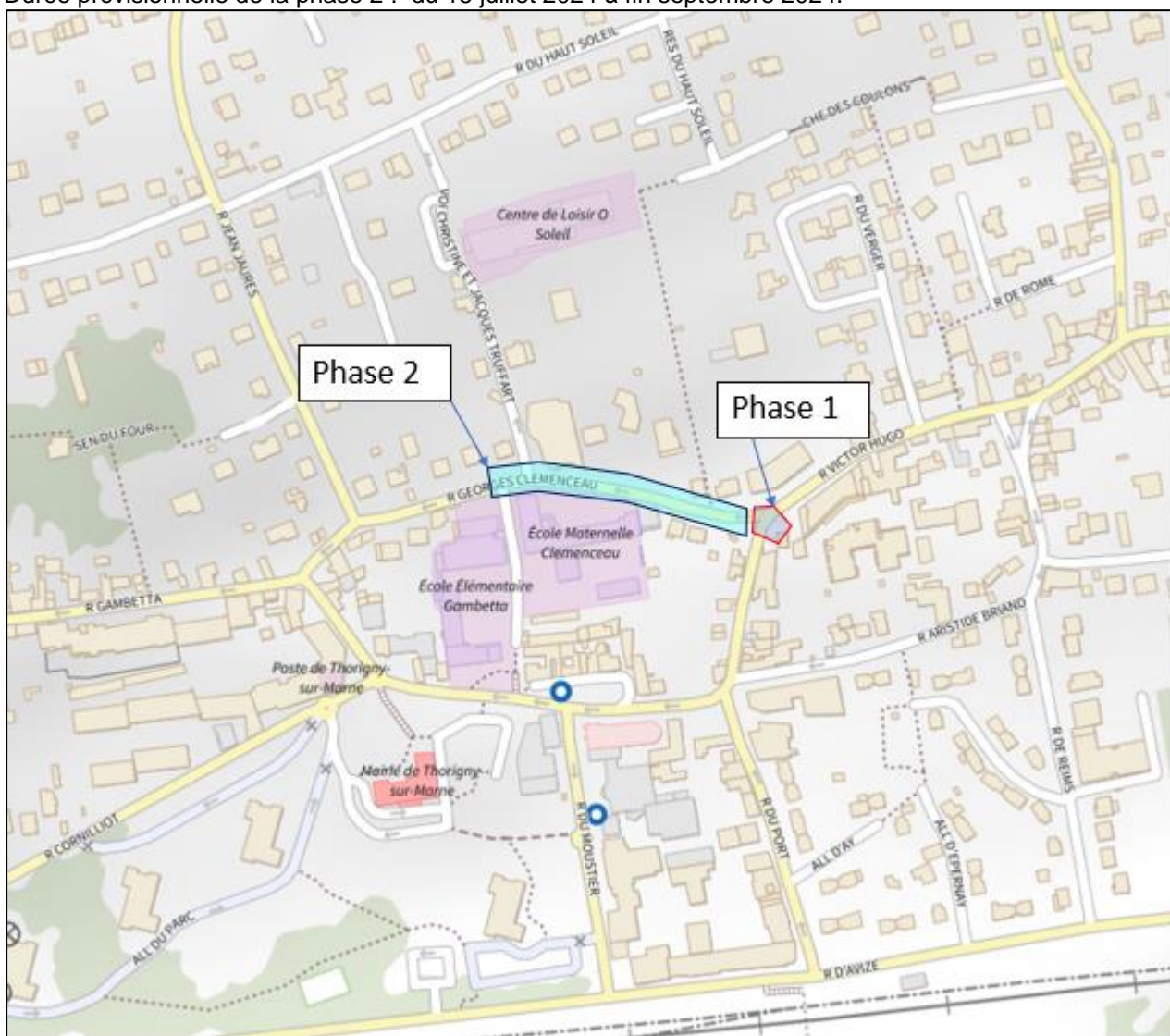
**Commune de Thorigny-sur-Marne**

PJ : Plan de localisation des travaux, plans de circulation de la phase 1 et de la phase 2.

### **Localisation des travaux**

Durée prévisionnelle de la phase 1 : du 08 juillet au 15 juillet 2024

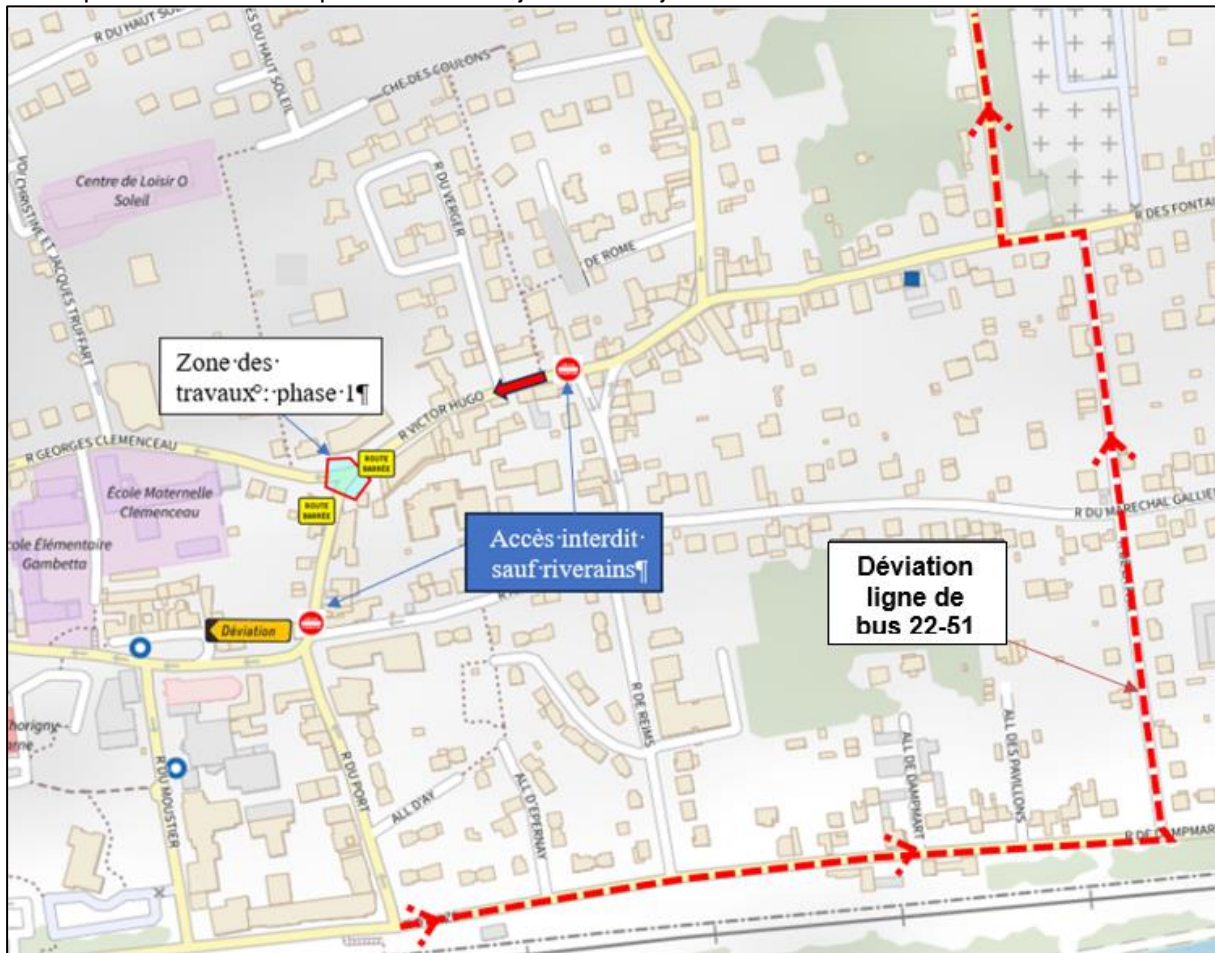
Durée prévisionnelle de la phase 2 : du 15 juillet 2024 à fin septembre 2024.





## Plan de circulation phase 1

Durée prévisionnelle de la phase 1 : du 08 juillet au 15 juillet 2024.



## Plan de circulation phase 2

Durée prévisionnelle de la phase 2 : du 15 juillet 2024 à fin septembre 2024.

